



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE COMMUNAL D'HYGIENE
ET DE SANTE

SCHS - UTS - 2025/01549-SB-SG - AM n° 96

Arrêté infraction au RSD
9 Rue des Coulons appartement 76,

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu les articles L 2212-2 et 2122-34 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 avril 1979 portant Règlement Sanitaire Départemental du Nord et en particulier les articles 31.1, 31.6, 32, 33, 35, 40.1, 53.2 et 53.4,

Vu le décret n°2002-120 du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques du logement décent,

Vu les plaintes formulées par Madame SARAH HASSANE, locataire du logement sis à TOURCOING 9 Rue des Coulons, appartement 76,,

Vu le constat du 15 octobre 2025 dans le logement sis à TOURCOING 9 Rue des Coulons, appartement 76, établi par Monsieur Stéphane BRYCKCZYNSKI, inspecteur de salubrité du Service Communal d'Hygiène et de Santé, dûment commissionné et assermenté,

Etant donné l'état d'indécence du logement sis à TOURCOING, 9 Rue des Coulons, appartement 76, entraînant un risque pour la santé de sa locataire en titre,

Vu les courriers des 21 janvier 2026 et 17 mars 2026 adressés à LILLE METROPOLE HABITAT, propriétaire du logement, lui demandant de prendre les mesures nécessaires pour remédier aux manquements à la réglementation constatés, à savoir :

Etant donné la réalisation partielle des travaux de LILLE METROPOLE HABITAT,

Etant donné le nouveau constat effectué le 22 septembre 2026 dans le logement sis à TOURCOING 9 Rue des Coulons, appartement 76, montrant qu'une partie des travaux a été réalisée et que des désordres persistent, à savoir :

- Un taux d'humidité important est détecté :
 - Sur le mur à gauche du cabinet d'aisance en partie basse (83%) et sur le mur droit (37%) ;
 - Sur le plafond au-dessus du lavabo de la salle de bain (32%) ;
 - Sur le plafond du couloir des parties communes (57%).
- Il manque des aérations haute et basse réglementaires dans la cuisine qui doivent aboutir exclusivement à l'air libre (présence d'équipement au gaz, risque d'intoxication au monoxyde de carbone).

Et qu'une autre anomalie a été constatée, à savoir :

- Les fenêtres de toit du bureau et du salon posent des problèmes de fermeture.

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures de police édictées par les circonstances.

ARRETONS

Article 1 – LILLE METROPOLE HABITAT, propriétaire du logement sis à TOURCOING (59200), 9 Rue des Coulons, appartement 76, est mis en demeure dans les plus brefs délais et, en tout état de cause, dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de notification du présent arrêté de réaliser les travaux suivants :

- Supprimer les causes d'humidité ;
- Installer des aérations haute et basse réglementaires dans la cuisine qui doivent aboutir exclusivement à l'air libre ;
- Assurer le fonctionnement des fenêtres de toit du bureau et du salon.

Article 2 – A l'issue de ce délai maximum, en cas d'inobservation de ces dispositions, la procédure prévue sera engagée à l'encontre du propriétaire.

Article 3 – Le présent arrêté lui sera notifié par lettre recommandée avec accusé de réception et transmis à Monsieur le Préfet du Département du Nord.

Article 4 – Un recours peut être déposé auprès du Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Commissaire de Police, Cheffe du Groupe de Circonscription de Tourcoing sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le jeudi 8 octobre 2026


Par délégation du Maire
Jean-Marc VANGILVIN
Adjoint de Quartier en charge des quartiers
Phalempins / Belencontre, des Cimetières et
de la Lutte contre l'Habitat Indigne
jmvangilvin@ville-tourcoing.fr

09 OCT. 2026

Envoyé en Préfecture le

09 OCT. 2026

Publié sur le site de la Ville le